L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI 11 NOVEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

HUIT CENTS.

Ne font pas de changement dans la qualité. Meilleurs aboves gazoline même qualité que ceux vendus par tous les autres pour 12 et 12 cents. Réparations faites par des mécaniciens habiles. Ordres par la poste franco de port. Téléphone 76. W. J. Paquette, 168 rue du Camp, à côté de l'église St-Patrick.

15 oct—

F. LUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale.

17 oct—

DEMANDES.

ON demande à acheter une bâtisse à deux étages, à un coin de rue, dans un quartier respectable, compris entre les rues Canal, Rampart, Esplanade et le fleuve.—Adr. H. O'Conor, 17 rue Carondelet. 11 nov—

A LOUER

A LOUER—Un magasin coin Bourbon et Ursulines. S'adresser 77 St Louis. 11 nov—7t

A LOUER—Plusieurs résidences dans les bâtisses Pontalba, face à la Place Jackson. On louera par étages. Aussi, plusieurs rez-de-chaussée (magasins). Localité centrale et très recréative. A. Randsan, Real Estate Agent, 3 rue Carondelet. 7 nov—2 sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Finlay & Brunswig vs Leo. C. Perret et Wm H. Flanegan in solido.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 15,158—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12me jour de décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du dit Wm H. Finnegan, un des défendeurs dans cette affaire, et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Locust et Freret, désigné par le No 7 sur un plan dressé par Jn. Pfreman, daté le 3 décembre 1866 et déposé au bureau de Charles Stringer, notaire, mesurant 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Quatrième sur 167 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Acheté de C. Whiting d'après un acte passé devant H. C. Ker, notaire public, le 29 octobre 1889. Enregistré aux Bureaux des Aliénations, Livre 132, folio 155.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Adam Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,679—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à démontrer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Eliza Thomas, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 oct—30—nov 4 8

Succession de A. B. Reading.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 52,934—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à démontrer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 oct—30—4 8 nov

Succession de Laura F. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,179—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Laura F. Stewart décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 nov—6 11 15

Succession de William H. Pullins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,132—Division A—Attendu que Mme Veuve William H. Pullins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William H. Pullins, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 nov—5 10 14

Succession de Mme Gertrude Lehmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,150—Division B.—Attendu que Joséphine Lehmann, femme de Charles F. Celten, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Gertrude Lehmann, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 oct—31—5 nov

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,204—Division D—Carlos Madueli vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Carlos Madueli soit convoquée et tenue pardevant James Bennett, notaire, à son bureau, No 55 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 14me jour de décembre 1891, à une heure P. M., dans le but de considérer et déterminer l'application du pétitionnaire, et que Thomas S. Ellis, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nlle-Orléans, 6 novembre 1891.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

7 nov—9 au 14 déc

F. L. Connerly vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,885—Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à démontrer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jacob A. Renaud, syndic provisoire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 oct—4 8 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,127—Division [illegible]—Thomas Leas vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas Leas, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 14me jour de novembre 1891, à 11 heures A. M., en vue d'examiner l'insolvabilité ... soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1891.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

31 oct—3f au 14 nov

Etat de Situation Semestriel

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,089,609 99
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$345,690 10	
Primes sur bons des E. Unis	11,000 00	356,690 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New York	$211,430 61	
Dû par des banques et banquiers	54,779 08	266,209 69
Monnaie courante et espèces	$196,918 55	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	379,787 91	576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,466 44

PASSIF.

Capital-actions payé		$500,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		27,164 67
Dividende payable le 1er janv.		20,000 00
Dividendes non réclamés		4,161 51
Réservé pour deux années de taxes non payées		27,000 00
Dépôts individuels	$1,120,985 06	
Dû à des banques et banquiers	405,135 20	1,526,120 26
Circulation		45,000 00
		$2,294,466 44

CARL KOHN, Président.

S. CHALARON, Caissier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 NOVEMBRE—CLASSE K No 360

Tirage de 4 heures P. M.

70	10	35	1	55	40	24	66	38	27	76	49	72

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage de quoi nous apposons notre signature.

Ce 10 novembre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.

W. Y. PINCKARD.

DAN. A. WILSON.

Commissaires.

Les plus de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUES.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider un développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank.

P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.

A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.

CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 DEC. 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de $600,000, soit		$600,000
1 Lot de 200,000		200,000
1 Lot de 100,000		100,000
1 Lot de 50,000		50,000
2 Lots de 20,000		40,000
5 Lots de 10,000		50,000
10 Lots de 5,000		50,000
25 Lots de 2,000		50,000
100 Lots de 800		80,000
200 Lots de 600		120,000
500 Lots de 400		200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800	80,000
100 Lots de $400	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de $200	199,800

3,144 Lots se montant à ... $2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,** Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection, qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie opérera ses tirages après le 1er janvier 1895, et continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

CHARTE

—DE LA—

People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans. Ville de la Nlle Orléans. }

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent seizième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont comparu individuellement les différentes personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent respectivement que, agissant en vertu des dispositions des lois de l'Etat, et spécialement de la loi No 36 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, approuvée le 29 juin 1888, relative à l'organisation de corporations fondées pour l'exécution de travaux d'utilité publique et d'amélioration, elles se sont accordées, et par ces présentes s'associent et s'allient, conjointement avec toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, pour organiser et constituer une corporation et corps politique en droit à l'effet d'exécuter, en vertu de leur accord et de leurs conventions, les plans qu'ils se proposent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom social de cette association et corporation sera celui-ci: PEOPLE'S SLAUGHTER-HOUSE AND REFRIGERATING COMPANY, elle se perpétuera sous le nom ci-dessus pendant une période pleine de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de l'exécution des présentes; elle pourra négocier des contrats, poursuivre et être poursuivie, employer un sceau officiel, qu'il lui sera loisible d'annuler ou de modifier à son gré; détenir, recevoir, affermer, acquérir, transférer ou vendre, aussi bien qu'hypothéquer toute espèce de biens meubles, immeubles ou mixtes; emprunter ou prêter de l'argent, et donner et recevoir des titres en garantie; acquérir, détenir et vendre toutes les garanties; nommer et désigner pour l'exécution de ses plans, nommer et désigner les administrateurs, directeurs, employés et agents qu'exigeront les intérêts et l'exploitation de ladite corporation; établir des règlements pour l'administration de ses affaires, et les changer et modifier quand elle le jugera à propos.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation et le lieu où elle opèrera est la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et notifications légales seront adressées au président de la corporation. Dans le cas d'absence du président, par suite d'une cause quelconque, les assignations et notifications ci-dessus seront à trouver au vice-président ou au secrétaire.

ARTICLE III.

L'objet pour lequel cette corporation est fondée et la nature des affaires qu'elle doit exploiter, consistent à abattre, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, des animaux destinés à l'alimentation publique, et à établir des appareils réfrigérants pour toutes les industries, en y comprenant l'emmagasinage, l'importation et l'exportation; à construire, acquérir, employer, entretenir, posséder et exploiter un établissement d'abattoir, avec tous les bâtiments, les dépendances et appareils nécessaires pour détenir, mettre en parc, abattre et vendre les animaux destinés à l'alimentation; à construire, acquérir, employer, entretenir et exploiter un établissement pour la fabrication de la glace et d'autres substances réfrigérantes, dans le but de conserver et de congeler les quartiers d'animaux abattus ou importés; à vendre les viandes, les carcasses et autres produits provenant de l'abattage; à acquérir, par l'excédant de glace fabriquée, les droits de MM. A. J. Fors ... Pierre Lanaux, John M. Westerfield et John Trisconi les droits et privilèges à eux accordés par l'ordonnance No 5,180, Série du Conseil, adoptée par le Conseil de Ville, le 21e jour de mars 1891, et amendée par l'ordonnance No 5,242, adoptée par la Conseil de Ville le 31e jour d'avril 1891 ainsi que tous droits et privilèges subséquents municipaux qui seront octroyés par ordonnance municipale relativement à l'abattage et à la réfrigération, en vertu desquelles (ordonnances et lois), les affaires susmentionnées seront conduites par cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation sera et est fixé à trois cent mille dollars représentés par six cents actions de cinquante dollars, ($50) chacune, payables en argent ou en change, ou en propriétés, droits, privilèges ... Le Conseil de Direction aura plein pouvoir d'admettre ou d'émettre des actions pleinement payées pour l'achat ou en échange de tout droit, privilège, franchise, propriété de tout genre, de toute nature qui, en son opinion, il serait bon ou urgent que la corporation possédât, ou acquit; et il pourra ... Toutes les actions du fonds-capital émises et disposées différemment qu'il est dit plus haut seront payées en argent, 25 pour cent sur la face de chaque action, et le reste par versements ... sera payé en conformité des ordres du Conseil de Direction, pourvu qu'aucune résolution sur un appel ... soit annoncée avant au moins vingt jours consécutifs dans une feuille quotidienne de la ville de la Nouvelle-Orléans; et pourvu en outre, que le dit fonds capital ne puisse être accru par un vote des deux tiers du Conseil ... quotidienne annonçant la réunion ...

Tous les certificats d'actions seront signés par le Président ou vice-président, et par le Secrétaire, et porteront le sceau de la Corporation.

Aucune action ne sera transférée, excepté sur les livres de la corporation qui seront tenus dans ce but et aucun transfert ne sera valide ... à la corporation du certificat d'action au nom de celui qui transfert le dit certificat.

Aucun certificat d'action au capital ne sera émis avant que l'action ne sera pas intégrale ... payée, en argent ou en propriété, ainsi qu'il est pourvu dans cet article.

ARTICLE V.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des erreurs ou des contrats de cette corporation, ou pour une dette ou pour aucune ... au-delà de la valeur de ses actions ... responsable à la compagnie d'aucune somme excédant celle due sur ses actions.

ARTICLE VI.

Les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un conseil de Direction qui sera élu tous les ans à partir du 1er jour de novembre 1893. Il sera composé de neuf actionnaires, chacun desquels possèdera au moins ... actions. Ils seront élus pour un an et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus ... du capital ... une majorité de ces directeurs constituera un quorum pour l'expédition des affaires.

Le premier Conseil de Direction de cette corporation se composera de A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John M. Westerfield et J. Trisconi ... Le second mardi de novembre 1893, et annuellement ensuite, une élection de directeurs sera lieu au bureau de la corporation ... les élections se feront par ballottage et sous la surveillance de trois commissaires ...

Les Directeurs ainsi élus demeureront en pouvoir jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient qualifié. Une majorité des voix données à une élection ... fera ... l'actionnaire qui ...

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées, et une majorité de tous les votants dans ... assemblée régulière des actionnaires ... Les changements ou amendements ... être publiés dans un des journaux de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute ou par limitation ou pour une autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois commissaires qui seront nommés à cet effet ... Les dits commissaires ... continueront à agir.

ARTICLE IX.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou dans un autre but, aura droit, directement ou par procuration, à un vote sur chaque action de stock qu'il aura, pourvu que ce stock lui ait appartenu au moins trois mois avant le jour du vote.

ARTICLE X.

Lorsque les actions du fonds capital de cette Corporation appartiendront, ou seront au nom d'une raison sociale, un membre seulement de la dite raison sociale sera éligible comme directeur sur le même board ou à la même élection.

ARTICLE XI.

Le Board de Directeurs élira par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités de leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun, et pourra aussi nommer des agents dans et en dehors de l'Etat, sous telles conditions qu'ils jugeront nécessaires et le dit Board aura le pouvoir de faire, les règles et règlements, et amender et altérer ceux-ci lorsque les intérêts de la corporation l'exigeront; et aura aussi le pouvoir de remplir toutes vacances qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances peuvent être déclarées par le Board de Directeurs, pour cause de mort, de démission, pour le manque d'actions requis, pour inéligibilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

ARTICLE XII.

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues et échangées pour propriété.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de Chas G. Bebentisch et James B. Rosser, Jr, témoins ayant l'âge légal et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après lecture du tout.

(Original signé:)

A. J. FORSTALL, PIERRE LANAUX,
JOHN M. WESTERFIELD, J. TRISCONI,
A. VIDALAT, R. L. TAYLOR,
J. B. ROSSER, Jr. C. G. BEBENTISCH.

J. D. TAYLOR, Notaire public.

Je soussigné, annotateur des hypothèques ...

dans le ... [illegible]

(Signé) GEO. GUINAULT,

Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze.

[SCEAU] Signé J. D. TAYLOR, Notaire Public.

12 oct—6 fois 30 j

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries. Groceries. Groceries, etc. C. Hoover vs. John Clancy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,170—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 novembre 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 20 novembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 299 rue Conti.

Un vaste assortiment d'épiceries de fantaisie et du pays.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

10 nov—10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur formant l'encoignure nord-ouest des rues Canal et Front.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs les héritiers de Geronimo Jorda et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 34,082—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 12 décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé en cette ville désigné par le numéro un de l'îlet numéro un, borné par le Chemin Public (maintenant la rue Peters), et les rues Canal, Common et Front, sur un plan dressé par L. H. Pillé, daté le 20 mai 1848 et déposé au bureau de Joseph Cuvillier, ex-notaire public en cette ville, le dit lot de terre formant l'encoignure et mesurant vingt-deux pieds un trois pouces et deux lignes de face à la rue Front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Canal et vingt-deux pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne du fond—le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec deux cents actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en garantie du paiement de la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant dans la somme de trois mille six cents piastres ($3,600), le montant des contributions sur les dites actions du stock, avec 8 0/0 d'intérêt payé sur chacun des neuf appels annuels pour contributions de $400 chacun—à partir de la date de l'appel. Les appels ayant été faits le premier décembre de chacune et toutes les années de 1882 à 1890 inclusivement, et les frais et charges de procès et de la vente, et les Taxes d'Etat et de Ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué—pas encore dû—mais sujet à être demandé sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatorze mille piastres [$14,000] et l'acquéreur sera aussi responsable de toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous la charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,

Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

9 nov—9 18 23 30—7 14 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Chevaux, Buggy, Wagon et Harnais. C. Lazard & Cie. vs. Henry Block & Frères.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,910.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 2 novembre 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 14 novembre 1891, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A l'écurie de Isaac Sontheimer, 226 rue St-André—

3 Chevaux.
1 Wagon (à roues).
1 Buggy.
2 jeux de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 nov—3 7 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme la maison double No 363 rue Marais.

Succession de Mme Alex. E. McClelland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,719.—En vertu d'un ordre de vente daté du 8 octobre 1891 et d'un ordre amendé en date du 19 octobre 1891, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue St-Bernard les rues Tonti (anciennement Marais), Columbus (anciennement Mystérieuse) Villeré et Laharpe et désigné comme lot No 2 sur une esquisse ou certificat d'arpentage faite par A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 septembre 1856 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant P. Lacoste, ex-notaire en cette ville, le 24 septembre 1856, lequel dit lot mesure d'après une esquisse, 35 pieds de face à la rue Marais ... pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété achetée par feu Mme Félicité Charbonnet femme décédée de Alexander Robert McClelland, de Célestine Gaves, veuve de Joseph Roulet. Acte pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 16 octobre 1885.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en deux paiements égaux, l'acquéreur fournira des billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente et garantis par hypothèque et lien de vendeur, l'acte de vente contiendra les clauses usuelles, pourvu que dans les ventes à crédit les clauses 5 0/0 honoraires d'avocat ... la bâtisse venant au ... paiement par le montant de la portion de crédit et le transfert de la police d'assurance aux détenteurs des billets, etc.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 21

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition.

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1890, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville, acheté de P. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Mithes, Mary Elizabeth Schreiber, épouse de J. Dorsey, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après.

Laquelle vente est en confirmation de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 28 juin 1890 par N. J. Hoey, encanteur de cette ville, en vertu d'un ordre de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, et décrétant la Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la ville de Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1890 et signé le 3 mai 1890 dans l'affaire de Peter G. Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, et autres, No 2,116 du Docket de la dite Cour, en attendant que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en annonce conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 des Statuts révisés approuvé le 10 mars 1870 et connu communément comme "Un Acte pour la révision des statuts d'un caractère général."

Par ces motifs qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret, ou le jugement de la cour et auxquels la vente doit il est question ci-dessus ont été faits ou toute irrégularité ou illégalité dans les estimations et annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre défectuosité, de faire connaître dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publiés, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan de dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 269, sur le nouveau plan, dressé par H. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pacquette Champion, daté le 20 novembre 1855 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chaque trente-deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

(Signé) FRED D. KING, Juge.

(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Une copie exacte; bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

Une copie exacte.

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

21 sept—

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement ... [illegible]

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un bien de campagne de valeur. La Ferme Hoquevert. A Ocean Spring, Mississipi.

No 32,558.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—Le MERCREDI, 25 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, Nouvelle-Orléans, Louisiane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Boquevert, il sera vendu à l'encan, cette propriété de valeur et productive connue comme la "Boquevert Place", près de Ocean Springs, Mississipi, anciennement connue comme le "Bradford Landing", sur le Old Fort Bayou, comprenant toute cette étendue, ou morceau, ou portion de terre situé, et trouvant située dans le comté Jackson et l'Etat du Mississippi et particulièrement décrite comme suit: Le south east quarter du north east quarter de la section six-huit, circonscription 7, range 8, ouest.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. H. Downing notaire.

L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en dessus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

24 oct—24 31—7 14 21 25 nov

PAR JAS P. GUINAULT.

Bâtisse à étage avec écurie, rue Génois, entre les rues Commune et Gravier.

Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany.

Succession de Madame Pauline Jacquet, épouse de Joseph Estrade—No 33,312.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville.—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 octobre 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 715, borné par les rues Génois, Gravier, Commune et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 9, 10 et 11, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Génois, par 144 pieds de profondeur. Ensemble une bâtisse à étage ayant corridor au centre, et quatre chambres, écurie, jardin, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

2° Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, contenant 161 93/100 d'acres de terre étant l'Est 1/2 de N. E. 1/4 Section 19, O. 1/4 de N. O. 1/4. Sec. tion 20. Township 8. 13 Est.

Cette terre se trouve à une distance de 4 milles de la ville de Slidell et près du Pearl River.

Le East La. Railroad allant à Mandeville qui n'est pas encore achevé, mais qui le sera bientôt, traverse la propriété.

Le tout d'après plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo. W. Dearing, Jr, notaire.

13 oct—18 17 7 14 24 31—nov

Deux jolis Cottages doubles, à l'encoignure des rues Union et Bourgogne, Nos 406 et 408 rue Bourgogne. Un grand terrain formant l'encoignure des rues Marais et Annette.

Maison à étage rue des Marais, No 119.

Une grande tonnellerie à étage rue Marigny, No 16 et 18, près du fleuve et à proximité des dépôts des chemins de fer, magnifique emplacement.

Succession de Auguste Villermain.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 32,746.—Division D.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau No 60 rue Bienville.—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1891.

Les propriétés suivantes, à savoir—

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Union et Bourbon, et mesurant, à savoir: Un lot formant l'encoignure des rues Union et Bourgogne a 31 pieds 4 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Union.

2° Et l'autre lot a 32 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Bourgogne sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, le tout plus ou moins. Sur chaque lot se trouve un joli cottage double divisé en deux corps de logis et contenant chacun huit chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout couvert en ardoises.

3° Un autre lot de terre avec toutes les améliorations qui en dépendent, (à l'exception de l'église qui appartient aux locataires) situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Annette, St-Antoine, Marais et Urquhart. Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Annette et Marais et mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais sur 63 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Annette.

4° Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Urquhart, Marigny et Mandeville, mesurant 36 pieds de face à la rue des Marais, mesure américaine, ... maison à étage ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

5° Trois lots de terre situés dans le même District, dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Champs Elysées, Decatur et North Peters; lesquels lots de terre sont contigus et mesurent ensemble 70 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny sur 123 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une grande bâtisse à étage à l'usage d'une tonnellerie ayant été construite tout récemment et offrant tous les avantages possibles à quiconque entreprendrait ce genre d'affaire.

Aussi—

Deux actions du New Orleans Insurance Association de $30 chacune d'après le certificat No 610.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Pour les actions comptant; pour les propriétés un tiers ou davantage comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante en sus du prix d'acquisition et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire.

11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

Résidence à l'encoignure des rues Joséphine et Clara.

Succession de Veuve Agnès Clairin.

Cour Civile de District—Dossier No 30,742.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 octobre 1891, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 394, borné par les rues Clara, Joséphine, St-André et Willow, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Clara de 51 pieds et formant l'encoignure des rues Joséphine et Clara, avec l'usage d'une allée située à l'arrière du fond de 3 pieds de large sur 22 pieds de long, donnant sur la rue Clara.

Ensemble une résidence couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine double, corridor, cheminées, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en demi corps de logis.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Jules Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'achat.

11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison et Effets Mobiliers.

Succession de Mme Gertrude Kraemer.

No 33,702—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MARDI, 17 novembre 1891, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 126 rue Sixième, entre Constance et Laurel, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Meubles de maison et effets mobiliers, le tout en séparément, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7 nov—7 8 14 au 17

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence No 686 rue Magasin, dans le Quatrième District.

Succession de Samuel Levy.

No 32,559—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, encanteur—Bureau 31 rue Carondelet, MARDI, 15 décembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs:

Il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre en date du 4 novembre 1891, et rendu dans la succession précitée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, connu par le numéro municipal No 686 rue Magasin, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Première, Philippe et Constance, et mesurant, plus ou moins, trente-six pieds quatre pouces et cinq lignes et six quarts de face à la rue Magasin, avec une profondeur de cinquante-sept pieds dix pouces entre lignes égales et parallèles. Le dit terrain est composé de parties des lots Nos 3, 4, 7 et 8 sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans ou 1 au 3 ans, au gré des acquéreurs, la portion au crédit s'il y en a, doit être garantie par billets d'acquéreur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, les dits billets doivent être garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite. La propriété doit être assurée et la police transférée; les taxes de 1891 ne vont être assumées par l'acquéreur en plus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant du montant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 nov—7 10 17 24—1 8 15 déc

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE MAISON DE RESIDENCE ELEGANTE

S'Elevant sur un Beau Terrain,

No 525 Avenue St-Charles,

—ENTRE LES RUES—

JOSEPHINE ET JACKSON,

Dans le Voisinage des Belles Demeures

—DE—

MM. Howard, Hohle, Farrar, Preston, Whitney et Autres.

Succession de J. B. Solari.

No 33,189—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

VENTE A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en congé; ordre daté et signé dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

La maison de résidence de choix à deux étages No 525 avenue St-Charles, entre les rues Joséphine et Jackson, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine. Le terrain est désigné par le lot No 4, et 5 et mesurant comme suit:

Le terrain No 4 mesure 33 pieds de façade rue St-Charles, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; et 33 pieds de largeur à l'arrière.

Le lot No 5 est contigu au No 4 et mesure 33 pieds de face à la rue St-Charles, sur 145 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Joséphine, 31 pieds 11 pouces de large dans le fond, et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, auquel endroit la ligne court 1 pied 1 pouce vers la rue Joséphine et s'étend à une autre profondeur de 17 pieds 4 pouces et 7 lignes.

La résidence est retirée de la rue et des deux lignes du lot, les terrains ont un jardin et une pelouse; la maison a un intérieur élégant, fini et admirablement disposé pour le confort et les besoins d'une grande famille.

Le site est un des mieux améliorés et des plus attrayants sur l'avenue.

Il faut une carte de l'encanteur pour visiter l'endroit.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un, deux ou trois ans de crédit en billets de coupons égaux portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, le dit acte hypothécaire contenant les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, l'assurance sur la bâtisse et les améliorations ci-dessus sur les propriétés ci-dessus mentionnées et décrites pour le montant des paiements différés. L'acquéreur paiera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire.

25 oct—28—nov 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENT PLACEMENT

—DANS DES—

Propriétés Foncières Améliorées.

—LA—

Rangée de double corps de logis à deux étages.

Nos 8, 10, 12 et 14 rue Annonciation.

—ET—

Nos 243, 245, 247 et 249 rue Tchoupitoulas,

Entre les rues Delord et Poeyfarré.

A L'ENCAN.

Succession de Andrew J. Dunn.

No 30,611—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 16 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—

La Rangée de bâtisses à deux étages, coin des rues **Delord, Tchoupitoulas et Annonciation** dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Delord et Poeyfarré. Le terrain est composé de deux lots, Nos 1 et 2, et mesure comme suit: Le lot No 1 mesure 64 pieds 7 pouces de face à la rue Annonciation, 70 pieds 2 pouces rue Tchoupitoulas, 47 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 2 et 21 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté opposée. Le lot No 2 mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation, 28 pieds et 3 pouces à la rue Tchoupitoulas, 47 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1 et 58 pieds 3 pouces et 9 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, le tout étant plus ou moins.

La propriété est dans un voisinage bien amélioré, près du marché Ste-Marie, du Magnolia Cotton Mills et la Louisiana Rice & Corn Mill. Accessible à plusieurs lignes de chemin de fer.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente, garanti par hypothèque et lien du vendeur et les clauses usuelles. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. B. Ward, Esq., notaire public, No 61 rue du Camp.

18 O t—14 25—nov 1 8 15 21

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Effets mobiliers.

Succession de Samuel Levy.

No 32,559—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau, 31 rue Carondelet—Il sera vendu, MARDI, 17 novembre 1891, à 3 heures P. M., à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre daté du 4 novembre 1891, dans la susdite affaire:

Un lot de meubles de ménage selon un inventaire au bureau de l'encanteur.

Conditions.—Comptant avant la livraison.

7 nov—7 14 17

Etat Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DEPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1891.

ACTIF.

Propriétés foncières	$135,115 07	
Bons et actions	46,411 98	
Dettes suspendues	57,502 03	
Prêts et escomptes	239,615 29	$472,649 21
Prêts sur demande	145,873 64	
Change étranger et du pays	20,009 55	
Chèques du Clearing House, circulation et numéraire	272,115 05	437,998 24
Total		$910,641 45

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits non divisés	46,761 49	$426,961 49
Dû aux déposants		483,679 96
Total		$910,641 45

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.

A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans. }

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1891.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé ce... comptant ... deux cent soixante-douze mille cent quinze 05-100 dollars.

H. LEBOURGEOIS,
JH. LOMBARD,
EDWIN T. MERRICK, JR.,
ERNEST PRAGST,
H. C. ROUGEOT.

1er nov—12

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence confortable à deux étages,

Avec de grands terrains bien entretenus, No 126 rue Sixième, entre Constance et Laurel.

Succession de Mme Gertrude Kraemer.

No 33,702—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 14 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus.

La confortable résidence en bois à deux étages, No 126 rue Sixième, bâtie retirée du trottoir, ayant double galerie sur le devant, et 8 chambres dans la bâtisse principale, et 2 chambres de domestiques à l'arrière, écurie, citerne, etc. Les terres sont spacieuses, bien pavées, et plantées d'arbres fruitiers et d'arbres donnant de l'ombrage, tonnelle à vigne, roses et fleurs.

Le terrain consiste en:

1° **Un certain lot de terre situé** dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Constance, désigné par le No 6, sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté du 29 janvier 1846, et déposé pour référence au bureau de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville; le dit lot mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles; ainsi que

2° **Un autre morceau de terre** dans les même district et îlet et adjacent à la propriété ci-dessus décrite, étant l'arrière portion du lot originairement No 7 du dit carré d'îlet, conformément à un croquis dessiné par A. De Armas, voyer, daté le 18 août 1882, et annexé à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 21 juillet 1883, la dite portion de terre est désignée par la lettre C, et mesure 38 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Sixième, le même largeur dans le fond, sur une profondeur de 50 pieds 6 pouces et 4 lignes. Dans un voisinage tranquille et attrayant, accessible aux marchés et aux lignes de chars.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN IMPORTANT

—ET—

Propriété de Résidence,

Encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson, et le Cottage Double Avantageux y Attenant.

Succession de Giovanni Macotri.

No 32,800—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

1° **Le magasin et propriété de résidence magnifiquement situé**, coin ouest du Chemin du Bayou et de la rue Robertson, dans l'îlet autrement borné par les rues Claiborne et Ursulines, 2ème district de cette ville, ayant un magasin divisé en deux compartiments. Attenant au magasin est une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres, cuisines et garde-pot, citerne, etc.

Le terrain, ou mesure américaine, 18 pieds 7 pouces et 4 lignes de face au Chemin du Bayou, sur 96 pieds de profondeur et façade à la rue Robertson, et 34 pieds 2 pouces de large sur l'arrière, allant parallèlement avec la rue Ursulines. L'autre ligne de bornage touchant la propriété deuxièmement décrite mesure, premièrement, 42 pieds de profondeur sur une ligne presque parallèle à la rue Robertson et allant du Chemin du Bayou à un point où la dite ligne s'arrête, de 15 pieds 7 pouces et 4 lignes; de là, s'arrêtant, mesurant 57 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne oblique, qui touche le point extrême de la ligne d'arrière ci-dessus décrite. Le tout conformément à une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé le 20 novembre 1865, pardevant A. de Armas, ci-devant notaire en cette ville.

2° **Le cottage double et dépendances**, No 284 Chemin du Bayou, dans le même district et îlet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, bâti retiré du trottoir, et contenant quatre chambres et deux cabinets dans la bâtisse principale et deux chambres dans la cuisine détachée, vaste hangar pouvant servir d'entrepôt, écurie, cour bien ravalée, deux citernes, puits, etc. Le lot mesure 16 pieds 4 pouces 1 ligne de face au Chemin du Bayou, à une distance de 16 pieds 7 pouces 4 lignes de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson; sur une profondeur du côté vers la rue Claiborne, de 159 pieds 5 pouces sur une ligne courant oblique, ment vers la dite rue Claiborne; sur le côté le plus près de la rue Robertson, le dit lot mesure—premièrement, 42 pieds presque parallèle à la rue Robertson, ensuite courant parallèlement avec la ligne de profondeur opposée, mesurant 92 pieds 3 pouces 7 lignes, jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne du fond, qui a une largeur de 52 pieds 6 pouces 1 ligne. Le tout d'après un plan de A. De Armas, voyer, daté le 3 janvier 1861 et déposé en l'étude de O. Drouet, anciennement notaire en cette ville.

Ces propriétés sont bien situées dans un voisinage attrayant, entourées de jolis "homes", à proximité des lignes de chemins de fer des rues Claiborne, Esplanade et Ursulines, convenables pour le commerce ou comme placement d'un bon rapport.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans pour billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant E. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double d'un bon Rapport

Nos 12 et 12 1/2 Avenue St-Bernard,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Immédiatement en dessous de l'Avenue de l'Esplanade.

Succession de Bernard Zerwer.

No 33,029—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, en date du 16 octobre 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois bien situé et d'un bon rapport, Nos 12 et 12 1/2 avenue St-Bernard, contenant six chambres dans la bâtisse principale et quatre chambres dans une bâtisse détachée à étage, située dans le fond et ayant une allée de côté, cours nouvellement pavées, citernes, etc., à chaque corps de logis. Le terrain est désigné par le No 1 dans l'îlet No 4, borné par l'avenue St-Bernard et les rues Columbus, St-Claude et Marais, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant C. N. Foulon, anciennement notaire, le 16 juillet 1845, et mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes face à l'avenue St-Bernard, sur 73 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur un côté et 59 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre côté, et est borné à l'arrière par le lot No 2 d'après le susdit plan. Dans un district populeux et tranquille, à proximité des marchés et des lignes de chars, cette propriété est toujours louée et rapporte maintenant $240 par an.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 oct—17 24 31 nov 7 14 21

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un îlet de terre de valeur amélioré, sur le Chemin de Gentilly, en face l'entrée principale du Fair Grounds, et à deux blocs de la station des chars du Orleans R. R.

Succession de Eulalie Fer, femme décédée de P. Lapeyrade.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 31,620.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain îlet de terre dans le 3me District de la ville, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Aubry, Dabadie et Clay, mesurant 352 pieds 9 pouces de face au Chemin de Gentilly, 216 pieds 4 lignes de face à la rue Aubry, 315 pieds 11 pouces de face à la rue Clay, et 40 pieds 4 pouces 8 lignes de face à la rue Dabadie, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une maison en bois à un étage recouverte en ardoises, ayant en tout 2 galeries et 6 chambres. Dans le fond une grande écurie avec mangeoires pour 40 vaches, chambre pour provision, etc. Aussi une citerne, puits, hangar, poulailler, plusieurs beaux orangers sur le terrain qui est entièrement entouré.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, au billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, avec toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux, au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703,743 65
Change	81,735 32
Prêts sur demande et escomptes	1,594,905 50
Actions	28,662 50
Propriétés foncières	39,868 00
Total	$2,448,114 97
Fonds-capital	$500,000 00
Profits non divisés	242,163 97
Dépôts individuels	1,904,553 00
Dividendes non payés	1,398 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'état qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.

(Signé) ANT. DORIOCOURT, Notaire.

1er juil—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains parfaitement situés

—DANS LE—

5me District, ci-devant Alger,

A proximité à la Brasserie d'Alger, nouvellement montée, près de la manufacture de glace d'Alger et tout près des chars de ville de Gretna et de la gare du chemin de fer de la Grand Isle, des Ecoles, etc., dans un quartier s'améliorant rapidement.

Succession d'Auguste F. Gardère.

No 971—26me Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Emile Rost, juge de la 26me Cour de District Judiciaire, en la paroisse de Jefferson, en date du 20 octobre 1891, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Un certain terrain**, avec tous les passages, droits, privilèges, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme le terrain situé dans le carré d'îlet No 155, qui est compris entre les rues **Newton, Homer, Monroe** et **Franklin**, mesurant 30 pieds de façade rue Newton, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française.

2° **Un certain lot de terre** avec tous les droits et privilèges dans le 5me district de cette ville, désigné comme lot No 17, dans l'îlet No 156, qui est compris entre les rues Homer, Jackson, Monroe et Franklin, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Homer sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, au pied français.

3° **Un certain lot de terre**, avec tous les droits, voies et privilèges, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 19 de l'îlet No 123, qui est compris entre les rues **Jackson, Market, Monroe** et **Franklin**, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, pied français.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage,

No 71 rue North Franklin, entre Bienville et Conti.

Succession de Peter Arbanese, alias Pietro Arbanesi.

No 33,593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, en date du 21 octobre 1891, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 130, borné par les rues Tremé, Conti, Franklin et Bienville. Le dit lot de terre figure comme lot No 3, sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 21me jour d'octobre 1870, et mesure 24 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 80 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage, connu par le numéro municipal 71 rue Nord Franklin, avec deux chambres, cabinets, cuisine, hangar, lieux d'aisances, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire aux frais de l'acquéreur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau Cottage élevé

—ET—

Grande Ecurie et autres dépendances,

Dans un îlet de terre à un îlet de la rue du Canal.

Succession de M. et Mme A. Mannessier.

No 33,790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet:—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A, actuellement en congé, daté le 14 octobre 1891, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur qui suit, savoir:

Un certain îlet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges lui appartenant, ou qui, en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville borné par les rues **Gasquet**, (anciennement Jackson), **Palmyre, Cortez** et **St-John**, et mesurant, plus ou moins, 319 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue **Gasquet**, 319 pieds 4 pouces et 7 lignes, plus ou moins, de face à la rue **Palmyre**, 310 pieds 7 pouces 4 lignes, plus ou moins, de face à la rue **Cortez**, et 319 pieds 7 pouces, plus ou moins, de face à la rue **St-John du Scott**.

Les améliorations consistant en un joli cottage élevé à peu près dix pieds de terre, ayant six chambres, galeries sur les côtés, sur le devant et dans le fond, poulailler, vacherie et dépendances, une grande écurie de trente-trois stalles, une autre grande écurie de vingt stalles, une autre grande écurie en ardoises, contenant deux chambres, puits, etc., etc. La place n'est qu'à un îlet de la rue du Canal et accessible par de bons chemins. L'attention spéciale des laitiers est appelée sur la vente de cette belle propriété, étant la même propriété acquise par feu M. A. Mannessier par achat de A. S. Lecière par acte passé le 27 juin 1883, pardevant A. Dussuel, notaire en cette ville, enregistré au bureau de l'enregistrement livre 119, folio 170.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

La locataire a droit de garder possession de la propriété jusqu'au 1er mars 1892, moyennant $35 par mois et d'enlever une citerne et un hangar contenant huit stalles, qui sont désignés sur le plan exhibé à la vente.

L'acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 oct—20 24 31—nov 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

DE GRANDE VALEUR.

Propriété améliorée vis-à-vis la gare du chemin de fer de la Vallée du Mississipi.

No 311 rue Poydras entre Howard et Liberté.

Succession de Jean Pierre Brunet.

No 33,878—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. — SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, il sera vendu, **Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, en date du 15 octobre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et tous avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le faubourg Ste Marie, Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Poydras, Perdido, Howard** (ci-devant Girod) et **Liberté** (ci-devant St Paul), désigné comme le terrain numéro trente-un, et mesurant, au pied américain, 25 pieds 6 pouces de façade rue **Poydras**, sur 108 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan de L. H. Pilié, le 11ème jour d'avril 1842, et déposé dans le dit bureau à l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent, une bâtisse en bois à deux étages, vis-à-vis la gare du chemin de fer **Mississipi Valley**, laquelle bâtisse a deux chambres à chaque étage, une cuisine à deux étages y attenant, ayant 4 chambres et un cabinet, une bâtisse en bois à deux étages à l'arrière, ayant 3 chambres, citerne, gaz dans la bâtisse principale, water works, etc., etc., portant le numéro municipal 311 de la rue Poydras.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Joseph Henry Forest le, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 oct—17 24 31—7 14 21 nov

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR

Dans le Sixième District.

La Résidence bien connue de B. Onorato.

COIN AVENUE ST-CHARLES ET LA RUE OCTAVIA.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit.

No 31,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 14 novembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

La propriété dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Poters, les rues Octavia et Jennet, ayant une façade sur l'avenue St-Charles de **140 pieds 7 lignes sur 252 pieds 10 pouces de profondeur** sur la rue Octavia, **215 pieds 10 pouces et 2 lignes** sur la ligne la plus rapprochée de l'avenue Peters et **225 pieds sur la ligne du fond**.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance dans un ou deux ans, garanti par billets portant intérêts de 8 pour cent par an, à partir de la date du paiement jusqu'à parfait paiement, assuré par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acte portant toutes les sécurités et clauses usuelles, de 5 pour cent d'honoraire d'avocat pour en forcer la collection; les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée, l'acquéreur devant payer en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et exigibles de 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Hunley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse. Des cartes d'admission peuvent être obtenues des encanteurs.

11 oct—11 13 17 24 31—nov 7 13 14

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisème District,

PARFAITEMENT SITUEE

Près de l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres, No 231 rue Columbus, entre Galvez et Johnson. Cottage double en bois.

No — rue Kerlerec, entre la rue Miro et l'allée Castanedo. Joli cottage double en bois.

HENRI TURNER vs. AUGUSTINE ROY, épouse de R. RECKART et autres.

No 30,541—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 30 octobre 1891, et signé le 5 novembre, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Tremé, 3me District de cette ville, anciennement la municipalité No 2, dans le carré borné par les rues Galvez, Laharpe, Johnson et Columbus, désignés par les Nos 6 et 7, plan fait par Giroux et Castaing en date du 5 juillet 1850 et annexé pour référence à un acte d'achat de cette propriété par Bertha ... Roy, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, sous la date du 9 septembre 1850; terrains mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue Columbus, sur 100 de profondeur, lesquels font partie des terrains désignés par les Nos 57 58 et 59 sur un plan de C. de Armas, le 2 juillet 1850, et déposé comme plan No 207 en l'étude de Théodore Guyol, notaire, comme plan No 2. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, au rez-de-chaussée, ayant de chaque côté 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., portant le numéro municipal 231 de la rue Columbus.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Kerlerec, entre l'Allée Castanedo et la rue Miro, désigné par le No 10 sur un plan de Surgi, voyer, de la 3ème municipalité sous la date du 10 mai 1846, lequel dit terrain mesure 29 pieds de façade rue Kerlerec, sur 157 pieds de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No 9 et le dit plan, et 145 pieds du côté de la rue Miro. Il traverse 30 pieds à l'arrière, et forme en partie le coin des rues Miro et Kerlerec. Les améliorations consistent d'un joli cottage double en bois, un étage avec attic, ayant de chaque côté 4 chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions: Un tiers ou plus comptant: le reste à terme, garanti par des billets payables en un, deux, trois ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891, et payera un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente, avec toutes les clauses usuelles de pareilles ventes d'immeubles à l'encan.

Les actes de vente pardevant Joseph Davigneau, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 nov—10 14 21 28—déc 5 12

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

COTTAGE DOUBLE,

SANS LIMITE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 26 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique—

Le cottage double en bois, sur deux lots de terre, 730 rue de la Douane, entre les rues Cortez et Scott, îlet Bienville, ayant six chambres, hangar, citerne, etc.

Le terrain comprend deux lots 58x102 pieds, adjacent aux chars de la rue du Canal et du château du Dr Laplace.

Conditions, etc.—La moitié ou plus comptant, la balance à un an suivre billet portant 8 pour cent ex-pira d'intérêt et toutes les clauses usuelles pour cent requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. M. Cahn, Esq., N. P. aux frais de l'acquéreur.

8 nov—8 14

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73